

L'USIRF et l'OPPBTP organisent les premiers trophées « Prévention ensemble »

Dans le but de mettre à l'honneur les partenariats entre les entreprises et les acteurs de la construction en matière de prévention et de sécurité partagée, l'Union des syndicats de l'industrie routière en France (USIRF) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), organisent les premiers trophées « Prévention ensemble ». Cet événement se déroule avec le soutien de la CNAM-TS*, la CNRACL*, la FNTF*, le GNMST-BTP*, l'IDRRIM* et les SPRIR*.

Les trophées « Prévention ensemble » visent à récompenser les initiatives partenariales, mises en place par les acteurs impliqués dans la conception, la réalisation, l'entretien, la gestion, l'aménagement et l'exploitation des infrastructures. Ceci pour toutes tailles de chantiers, qu'il s'agisse d'une action ponctuelle ou d'une initiative générale.

Valoriser les démarches de prévention des risques

Parce que la prévention des risques des métiers de la construction reste une préoccupation prioritaire, l'USIRF et l'OPPBTP se mobilisent en créant un événement innovant. En effet, les trophées « Prévention ensemble » sont l'occasion de promouvoir, pour la première fois, des actions de prévention élaborées dans le cadre de partenariats. Ils valorisent les actions communes entre entreprises, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, CSPS (Coordonnateur sécurité et protection de la santé), la FNTF et les SPRIR. Ce prix est une véritable opportunité pour chaque acteur de la construction, qui pourra ensuite le faire valoir pour :

- Valoriser sa démarche de prévention lors des appels d'offre.
- Rendre visible son engagement en matière de prévention par une couverture médiatique, relayée dans les différents supports médias des instances organisatrices et partenaires. L'objectif est de faire savoir que le lauréat a développé un projet innovant et efficace pour améliorer la sécurité de son chantier.
- Être reconnu et récompensé pour son action, lors d'une cérémonie en présence des pairs de la profession.



La validation des candidatures se fait par un jury composé de membres provenant de chacune des entités organisatrices. Les membres de ce jury s'attachent, pour faire leur choix, au caractère innovant de l'initiative ou du projet, à sa plus-value pour la prévention et à sa pérennité.

Les candidats ont jusqu'au 17 octobre 2014 pour présenter leur initiative. Le règlement et la fiche de participation nécessaire à la constitution du dossier de candidature sont déjà téléchargeables sur les sites www.usirf.com et www.preventionbtp.fr.

Un partenariat efficace

« Depuis toujours l'OPPBTP est un partenaire de prévention de la profession. En remplaçant le traditionnel concours prévention de l'USIRF, réservé aux entreprises adhérentes, les trophées « Prévention ensemble » ont pour objectif d'élargir la valorisation des bonnes pratiques en termes de prévention des acteurs concernés par les chantiers. Il nous a semblé naturel et bénéfique d'y associer l'OPPBTP comme partenaire privilégié.

La prévention concerne tous les acteurs de l'acte de construire propre au BTP. Si les entreprises, aidées par l'OPPBTP et par d'autres partenaires, ont nettement progressé depuis des décennies dans ce domaine, l'OPPBTP peut également avoir un rôle auprès des maîtres d'ouvrage afin qu'ils intègrent au mieux les préoccupations de la prévention dans les appels d'offre et dans la réalisation des chantiers.

Ces trophées ont pour objectif de valoriser les bonnes pratiques de prévention en associant les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs de la prévention. La communication qui en sera faite permettra de diffuser ces bonnes pratiques. »

Contacts presse

Manuela FLAMINI-LORETI - 01 64 02 08 83 – **Anne DESBLACHES** – 06 04 40 18 36 - relations-presse@oppbtp.fr

Sonia CHÂTELAIN - 01 46 09 27 28 - sonia.chatelain@oppbtp.fr

Stéphanie BIGEON-BIENVENU - 01 46 09 26 54 - stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr

Jean-Baptiste de Prémare, délégué général de l'USIRF

« L'USIRF a fait appel à l'OPPBTP pour son expertise en termes d'organisation. En effet, ce n'est pas la première fois que l'Organisme s'implique dans l'organisation d'une remise de prix. L'apport concret de l'OPPBTP se décline en quatre points :

- La promotion - nous avons proposé un dispositif de promotion des trophées avec, en complément, la création et le déploiement d'outils tels que flyer, clip de promotion.
- L'organisation - notre expérience sur l'organisation de trophées peut être réutilisée.
- La mobilisation des candidats potentiels par l'information de nos réseaux d'acteurs de la construction.
- L'expertise - dans le cadre de la présence d'experts de la direction technique au sein du jury.

Il est important de promouvoir le travail effectué en partenariat par les acteurs de la construction, en termes de prévention. Ces trophées représentent une excellente occasion de valoriser un travail collectif avec des résultats en prévention. »

Philippe Grézet, correspondant OPPBTP pour les trophées « Prévention ensemble »

Les prix seront remis aux lauréats lors de la manifestation sociale de l'USIRF, le 3 décembre 2014.

*Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, Fédération nationale des travaux publics, Groupement national pluridisciplinaire de santé au travail dans de bâtiment et les travaux publics, Institut des routes des rues et des infrastructures pour la mobilité, Syndicat professionnel régional de l'industrie routière.

L'Union des Syndicats de l'Industrie Routière en France (USIRF)



L'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) est l'organisation professionnelle des 1 400 entreprises qui réalisent, en France, les travaux liés aux routes, aux voiries et aménagements urbains. Ce qui représente un chiffre d'affaires annuel de 15 milliards d'euros assuré par 90 000 salariés.

Les principaux champs d'action de l'USIRF sont :

- l'information et la communication sur les enjeux liés à l'activité économique des entreprises du secteur, tributaires du maintien et de la préservation du patrimoine routier et de voiries
- la prévention et la santé au travail des salariés des entreprises de construction routière
- l'innovation sur le champ de la technique routière et celui des nouvelles formes contractuelles

L'USIRF est, par ailleurs, adhérente de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)



L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 341 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 7 300 actions de CONSEIL auprès de 7 000 entreprises, sur plus de 6 000 chantiers
- La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr!

Retrouvez toute l'information de la prévention sur www.oppbtp.com

Contacts presse

Manuela FLAMINI-LORETI - 01 64 02 08 83 – **Anne DESBLACHES** – 06 04 40 18 36 - relations-presse@oppbtp.fr

Sonia CHÂTELAIN - 01 46 09 27 28 - sonia.chatelain@oppbtp.fr

Stéphanie BIGEON-BIENVENU - 01 46 09 26 54 - stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr